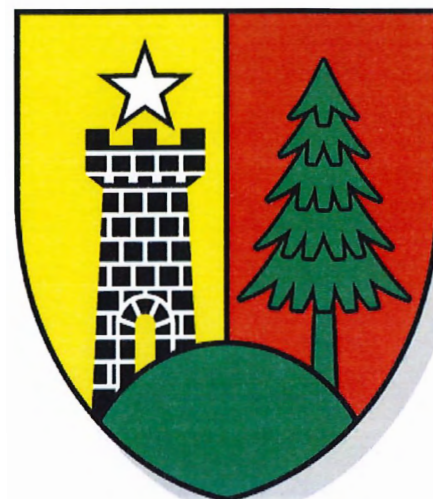




COMPTES 2016

Rapport de la municipalité au conseil communal sur la
gestion durant l'exercice 2016 (Préavis 05/2017)





Au conseil communal de Saint-Cergue,

Madame la présidente, mesdames et messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, de l'arrêté du conseil d'état sur la comptabilité des communes et du règlement du conseil communal de 2007, nous vous présentons le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice de l'année 2016.

GENERALITES

ADMINISTRATION GENERALE

Comme mentionné dans le budget 2016, le changement de législature a occasionné un supplément de charges de 10'000 CHF par rapport à 2015 en raison d'un conseil communal supplémentaire et une sortie du conseil communal destinée à prendre contact avec les nouveaux conseillers.

La rétribution des autorités augmente aussi suite à la majoration de la rétribution des membres du conseil communal. Le coût des vacations des autorités municipales augmente en raison du tarif horaire qui passe de 35 à 40 CHF et du fait de la nouvelle convention interne sur les vacations qui indemnise la municipalité aussi pour le temps passé dans les trajets pour se rendre aux différentes assemblées.

En raison du début de législature, aucun projet financé par le DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise) n'a été initié dans la 2^{ème} partie de 2016 donc les 40'000 CH mis au budget n'ont pas été utilisés et n'ont pas besoin d'être mis en réserve. En effet, il est nécessaire de provisionner seulement les préavis DISREN votés par le conseil intercommunal durant la période concernée, à raison de 1 point d'impôt maximal pour les investissements de solidarité.

Suite aux accidents de 2 membres du personnel administratif en août 2016, une somme de 46'862 CHF a été remboursée par l'assurance accident.



REPARTITION DES DICASTERES - jusqu'au 30 juin 2016 (législature 2011-2016)

Cornélia Gallay - Syndique

- Administration générale - police - représentations extérieures - épuration - service du feu
Nyon Région Tourisme (NRT)
Suppléante : Danièle André

Danièle André - Vice-Syndic

- Police des constructions - instruction publique - accueil de jour - sécurité sociale - cultes - cultures
Suppléante : Cornélia Gallay

Dominique Gafner - Municipal

- Forêts - alpages - terrains parcs et promenades - protection civile - eau potable - tourisme
Suppléant : Paul Ménard

Pierre Graber - Municipal

- Routes & voiries - gestion des déchets - bâtiments - énergie – sports - ski de fond
Suppléant : Dominique Gafner

Paul Ménard - Municipal

- Finances - urbanisme - mobilité
Suppléant : Pierre Graber

REPARTITION DES DICASTERES - depuis le 1^{er} juillet (législature 2016-2021)

Pierre Graber - Syndic

- Administration générale - police - représentations extérieures – bâtiments - énergie - sports
Suppléant : Paul Ménard

Paul Ménard - Vice-Syndic

- Finances - urbanisme - mobilité
Suppléant : Pierre Graber

Dominique Gafner - Municipal

- Police des constructions - eau - épuration - service du feu
Suppléante : Françoise Samuel

Laurent Mathez - Municipal

- Routes & voiries - gestion des déchets - forêts - alpages - terrains - parcs et promenades - PCi
Suppléant : Dominique Gafner

Françoise Samuel - Municipale

- Instruction publique - accueil de jour - sécurité sociale - cultes - culture - tourisme
Suppléant : Laurent Mathez



SERVICES COMMUNAUX - ANNEE 2016

GREFFE MUNICIPAL
POLICE DES CONSTRUCTIONS

Laurence Gilardi - Secrétaire municipale

Justine Mériier - Apprentie

CONTRÔLE DES HABITANTS
POLICE DES ETRANGERS

Eliane Sottas - Secrétaire

INFORMATIQUE / SITES WEB
FACTURATION

Christian Briacca - Employé administratif

BOURSE COMMUNALE

Gérald Chollet - Boursier communal

Bourse = 70 % / Technicien = 30 %

ASSISTANT DE SECURITE (jusqu'à fin mars)
PUBLIQUE (ASP)

Daniel Levivant

Adrien Gafner

(Employés par la commune de Genolier, en collaboration
avec les communes de Arzier-Le Muids, Givrins et Trélex)

SERVICE DE LA VOIRIE

Arnaud André - Responsable

Patrick Gilliéron

Saban Hadzic

Jonathan Magnenat

Adrien Frantz – Apprenti

BATIMENTS - INTENDANCE ET CONCIERGERIE

Yvan Demierre - Responsable

Maria Roulin

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Suzanne Berset - Responsable

PATROUILLEURS

Jannick Burnier - Responsable

SKI DE FOND

Chauffeurs de chenillettes

Jacques Cupelin

Denis Perillat

SERVICE INTERCOMMUNAL DES FORETS

Garde forestier

Secrétaire

Ce service est géré par la ville de Nyon

Alain Pérusset

Barbara Baër



PREAvis ET RAPPORTS

Le conseil communal s'est réuni à 6 reprises durant l'année 2016

Séance du mardi 15 mars 2016

Préavis No 01/2016 – Demande de crédit de CHF 47'520.- TTC destiné à financer la part communale de l'équipement collectif du plan de quartier « Les Tencoy-Dessus » pour l'eau potable.

La commission des finances après remarques recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 25 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions.

Préavis No 02/2016 – Demande de crédit de CHF 127'000.- TTC destiné à financer la part communale de l'équipement collectif du plan de quartier « Les Tencoy-Dessus » pour les routes.

La commission des finances après remarques recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité par 24 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions.

Préavis No 03/2016 – Demande de crédit de CHF 13'300.- pour participer à l'aménagement des pistes du massif de La Dôle.

La commission des finances après commentaires recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité par 34 voix pour.

Préavis No 04/2016 – Adoption du nouveau règlement communal sur le déblaiement de la neige.

La commission ad hoc après commentaires recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité par 31 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Préavis No 05/2016 – Modification du barème de rémunération de l'exécutif et du législatif dès la nouvelle législature 2016-2021 avec effet au 1^{er} juillet 2016.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 32 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Séance d'installation du Conseil communal du 9 juin 2016

Election du bureau du conseil communal – année 2016-2017

Présidente	Maria Guichard, à l'unanimité par applaudissements
Secrétaire	Marie-José Hautier, à l'unanimité par applaudissements
Vice-présidente	Amandine Lohri, à l'unanimité par applaudissements
Vice-Secrétaire	Jocelyn Pochelon, à l'unanimité par applaudissements
Scrutateurs	Murielle Jelk et Jean-Jacques Moser, à l'unanimité par applaudissements
Scrutateurs suppléants	Lucette Chatelain et Colette Nicolas Petermandl, à l'unanimité par applaudissements



Commission des finances

Denis Berger, Didier Guichard, Gabriel Galibourg, Gilles Tirvaudey et Gerhard Odermatt, à l'unanimité par applaudissements.

Commission de gestion

Christiane Maillefer, Jonas Baumgartner, Pierre Martin, Catherine Deluz et Karine Ringgenberg, à l'unanimité par applaudissements.

Commission d'urbanisme

Frédéric Flück par 43 voix, Benjamin Magnenat par 35 voix, Muriel Archer Galibourg par 32 voix, Jean-Yves Fosserat par 27 voix et Michel Gallay par 27 voix.

Commission de recours taxes et impôts communaux

Georges Chatelain, Pascal Uldry et Didier Beux, à l'unanimité par applaudissements.

Représentants pour le Conseil régional

Gerhard Odermatt et Jonas Baumgartner, à l'unanimité par applaudissements.

Représentant pour la commission du feu

Gabriel Galibourg, à l'unanimité par applaudissements.

Représentant à la société de développement

Christian Trarieux, à l'unanimité par applaudissements.

Représentants au conseil intercommunal AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs)

Francine Lang, Catherine Deluz et Marie-José Hautier, à l'unanimité par applaudissements.

Représentants pour le RAT (Réseau des Toblerones)

Françoise Graber et Francine Lang, à l'unanimité par applaudissements.

Représentant pour l'ACP (Association intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois d'énergie, situé à Trélex)

Yves De Garrini, à l'unanimité par applaudissements.

Représentants pour l'APEC (Association intercommunale pour l'épuration et les eaux usées de La Côte)

Christiane Maillefer et Amandine Lohri, à l'unanimité par applaudissements.

Séance du mardi 21 juin 2016**Préavis No 06/2016 – Rapport de la municipalité sur la gestion des comptes durant l'exercice 2015**

La commission de gestion conclut et recommande : « la gestion globale de la commune a débouché sur un résultat positif. La marge d'autofinancement dégagée ne suffira toutefois pas à couvrir les investissements à venir.

Le bénéfice net est dû en partie à des revenus conjoncturels (impôt sur les gains immobiliers et droits de mutation) et exceptionnels (rattrapages en 2015 sur des certificats de salaires non déclarés), ainsi que sur la vente des DDP (attribuée à un fonds de réserve).

Les investissements prévus pour les travaux liés au réseau d'eau (mise en séparatif) et aux routes sont très élevés et nécessiteront un plan d'investissement non seulement sur la prochaine législature mais également à l'horizon 10-20 ans.

La commission encourage les conseillers à porter une grande attention aux préavis des investissements futurs et à s'interroger sur les conséquences de leurs choix à long terme ».

La commission de gestion recommande au conseil communal de donner décharge à la municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2015. D'adopter le compte de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés. De libérer du mandat qu'il lui a confié pour le contrôle de l'exercice 2015.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité par 32 voix.



Préavis No 07/2016 – Demande de crédit de CHF 43'000.- TTC, destiné à l'adaptation de toutes les barrières du bâtiment du Vallon aux normes de sécurité en vigueur.

La commission des finances après remarques recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité par 29 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Séance du mardi 6 septembre 2016

Préavis No 08/2016 – Demande d'autorisation générale de vendre les terrains en droit district permanent (DDP) ainsi que les parcelles en commun pour les quartiers de Guinfard et Basse-Ruche.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 40 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Préavis No 09/2016 – Demande d'autorisation sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de CHF 100'000.- (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises, de concéder des nouveaux DDP pour une durée de 50 ans au maximum ou de renouveler pour une période de 30 ans au prix minimum de CHF 3.- le m2 correspondant à l'indice des prix de la consommation de décembre 1990.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 41 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Préavis No 10/2016 – Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.

Préavis No 11/2016 – Autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.

Préavis No 12/2016 – Compétence financière extra budgétaire de CHF 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.

Préavis No 13/2016 – Demande d'autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des divers établissements bancaires suisses domiciliés dans le canton de Vaud.

Demande d'autorisation, de façon générale à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.



La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 41 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Préavis No 14/2016 – Autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que de modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 41 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Préavis No 15/2016 – Autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000.- (vingt mille) par cas.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.

Préavis No 16/2016 – Autorisation générale de statuer en matière de legs, de donations et successions.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.

Préavis No 17/2016 – Demande de crédit de CHF 31'800.- TTC destiné à la création / réparation de caniveaux eaux claires.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.

Préavis No 18/2016 – Demande de crédit de CHF 29'063.- destiné à la rénovation de la salle de bain et de la porte de cave de l'appartement de la vieille école / bibliothèque.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 40 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

Préavis No 19/2016 – Demande de crédit de CHF 77'153.- destiné au goudronnage du parking de la buvette Espace Basse-Ruche.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 34 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions.

Préavis No 20/2016 – Demande de crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine.

Après remarques, La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.



Séance du mardi 11 octobre 2016

Préavis No 21/2016 – Arrêté d'imposition 2017

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.

Préavis No 22/2016 – Adoption d'un nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 37 voix, 0 voix contre et 3 abstentions.

Préavis No 23/2016 – Demande de crédit de CHF 78'200.- TTC destiné à financer diverses améliorations de la déchèterie.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal par 38 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Séance du mardi 6 décembre 2016

Préavis No 12/2015 - Budget municipal pour l'année 2017.

La commission des finances, dans ses conclusions, dit « la stratégie financière développée par la Municipalité pour les 5 années à venir est ambitieuse, avec des investissements de 27.61 MCHF. La marge d'autofinancement de ce budget ne laisse que peu de liberté de manœuvre, avec des investissements supplémentaires de 6.93 MCHF en 2017, dont 1.24 sont déjà autorisés. Si de nouvelles sources de revenu ne sont pas rapidement disponibles (nouvelles ventes de DDP, en sus de celles mentionnées au budget, accueil de quelques contribuables à haut revenu ou particulièrement fortunés), une deuxième augmentation substantielle du taux d'imposition communal dès 2020 ou 2021 sera inévitable. Ou alors, la commune devra renoncer à tout investissement extrabudgétaire, ou encore s'endetter à nouveau au-delà du raisonnable. La municipalité a cependant déjà annoncé au conseil communal que la priorité de chacun des projets serait revue en cours d'année en fonction des financements disponibles sans endettement excessif».

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté et à la municipalité de tenir compte des remarques et analyses présentées dans le rapport.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.

Préavis No 26/2016 – Fixation du plafond en matière d'emprunts de CHF 20 Mio et de risques pour cautionnements de CHF 15'745'000.-, soit un montant total de CHF 35'745'000.- pour la législature 2016-2021.

La commission des finances après commentaires recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal accepte le préavis municipal à l'unanimité.



ADMINISTRATION

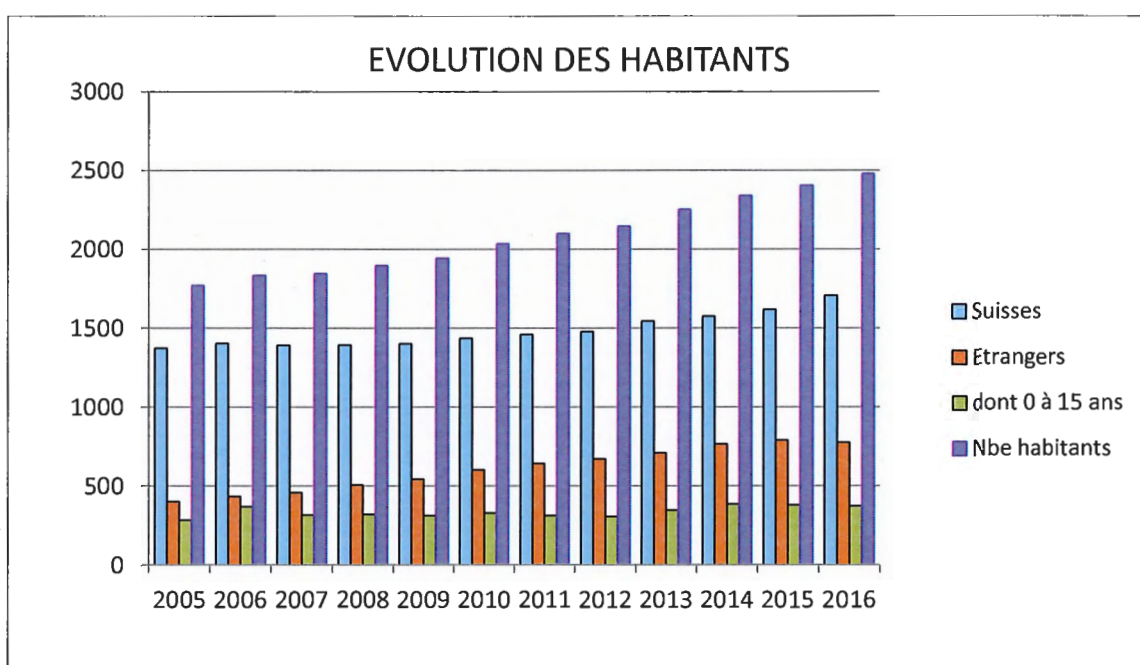
Administration générale

Mobilité

Le passage à la ½ heure du NStCM ne s'est pas encore fait ressentir dans les comptes des transports publics (TP).

La commune de St-Cergue qui alimentait le fond TP du Conseil Régional Nyon à raison de 31 CHF/habitant a terminé les versements en 2016 et soldé sa contribution par un dernier versement de 1'389 CHF.

Population



	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Nbe habitants	1944	2035	2100	2145	2254	2340	2406	2481
Suisses	1401	1435	1459	1478	1545	1575	1617	1706
Etrangers	543	600	641	669	709	765	789	775
Dont								
0 à 15 ans	312	327	300	306	345	383	378	372

L'augmentation de la population pour 2016 s'élève à 75 personnes pour arriver à un total de 2481 habitants au 31 décembre 2016.



TOURISME

Ski de fond

L'hiver 2016 a été très court pour la 2^{ème} année de suite. Les aléas météorologiques expliquent que les sportifs achètent de moins en moins d'abonnements saison ce qui se traduit par une nouvelle baisse de la vente des abonnements annuels au profit des cartes journalières. Le déficit de 35'000 CHF du compte s'explique surtout par l'achat d'un nouveau quad qui est partagé avec la voirie pour 8'375 CHF et de gros frais de réparation à nos dameuses (environ 10'000 CHF supplémentaires par rapport au budget).

FINANCES

Dans le cadre de la proposition de la municipalité concernant l'adoption des comptes 2016, les éléments sont à souligner.

1. Le niveau d'investissement de la commune passe à un niveau supérieur. Et ce parce que notre population poursuit sa croissance et conséquemment nous devons adapter les infrastructures vieillissantes. Le niveau d'investissement de près de 2.6 millions, essentiellement relié à l'amélioration du réseau de distribution des eaux en est le reflet.
2. Notre capacité d'autofinancement de nos infrastructures reste en dessous de nos besoins. Cependant, cet élément se situe dans la moyenne des communes vaudoises.
3. Bien que notre dette ait augmenté de 13 % en passant de 6.5 millions de CHF à 7,4 millions de CHF, la mesure des revenus affectés au paiement de cette dette reste confortable. Elle représente 0,45 % de nos revenus pour un montant total de 56 969 CHF. En d'autres mots, nous devons payer 45 centimes d'intérêt pour chaque 100 CHF de revenu. Rappelons que cet indice reste bon lorsque ce pourcentage est inférieur à 5 %.
4. Cet indice de 0,45 % a été obtenu grâce à notre politique de gestion de la dette et à notre situation financière qui nous permet d'avoir accès à des taux d'intérêt avantageux et même négatifs.
5. Le résultat final présente une perte de 241 482 CHF alors que le budget prévoyait cette perte à 157 931 CHF. Sur un budget où il était prévu des charges de près de 13 millions de CHF et des revenus de 12.8 millions CHF, l'écart est de moins de 0,6 % ce qui montre que nous avons un très bon contrôle de nos dépenses.

Pour conclure, nous le savons, cette législature aura à faire d'importants travaux (plan général d'évacuation des eaux usées, financement de la construction de l'école, route, etc.).

Cependant, comme au moment de la présentation du budget 2016, la municipalité reste confiante que nous avons les ressources nécessaires pour garder la situation financière de la commune à un niveau sain sans à avoir à modifier le niveau d'imposition.





Éléments clés des comptes 2016

Les comptes 2016 présentent un **excédent de charges de KCHF 241**, soit KCHF 83 de plus que sur le budget (KCHF 158).

Deux affectations à réserve viennent influencer le résultat, à savoir une provision obligatoire (directives comptabilité communes) pour couvrir les risques débiteurs douteux au sein des impôts à hauteur de KCHF 418 et un montant de KCHF 300 en prévision du rattrapage estimé sur le décompte final de la péréquation 2016.

Nous avons une influence sur environ **45%** des charges communales alors que les **55%** restant ne sont pas négociables.

La **valeur du point d'impôt 2016** s'élève à **CHF 93'393.--** (taux de 66%).

La **marge d'autofinancement** s'élève à **KCHF 2'193** sur laquelle il faut toutefois déduire les revenus ponctuels liés aux ventes de DDP (KCHF 1'088).

Conseil communal du 20 juin 2017



Éléments clés des comptes 2016

Charges : KCHF 14'880

Les charges financières sont pratiquement identiques au budget + KCHF 71 (0,68%) et supérieures de KCHF 335 (3.32%) par rapport à 2015.

La hausse sur 2015 est inhérente principalement aux efforts consentis dans l'entretien de nos infrastructures.

Revenus : KCHF 14'639

Les revenus financiers sont supérieurs au budget de KCHF 1'807 et de KCHF 746 par rapport aux comptes 2015.

Ce résultat s'explique par les ventes de DDP de KCHF 1'088 (non budgétées) et des rentrées fiscales plus élevées de KCHF 627 sur le budget qui était basé sur les rentrées 2014.

Conseil communal du 20 juin 2017





En 2016, nous avons **vendu des terrains en DDP pour KCHF 1'088**, montant provisionné sur le compte de réserve au bilan pour les amortissements et investissements futurs.

Les **investissements bruts s'élèvent à KCHF 2'727** et la **marge d'autofinancement** diminuée des ventes de DDP est de **KCHF 1'105**, permettant de ne couvrir que partiellement ces dépenses. Il a donc fallu recourir à l'emprunt et puiser dans nos liquidités pour le solde.

Les **intérêts de la dette sont inférieurs** au budget de **KCHF 65**, ceci compte tenu des taux négatifs obtenus et du décalage des emprunts en fonction de l'avancement des travaux d'investissements.

Un prélèvement à réserve budgété a été réalisé sur l'eau, pour couvrir une première tranche d'amortissement sur la station de pompage de Combe-Froide pour **KCHF 1'000**.

Conseil communal du 20 juin 2017



A noter que, pour la première fois, le **dicastère des déchets (45)** est intégralement **couvert par les revenus**.

La gestion rigoureuse des coûts et la participation active de la population à la valorisation des déchets sont à l'origine de ce résultat encourageant.

Conseil communal du 20 juin 2017





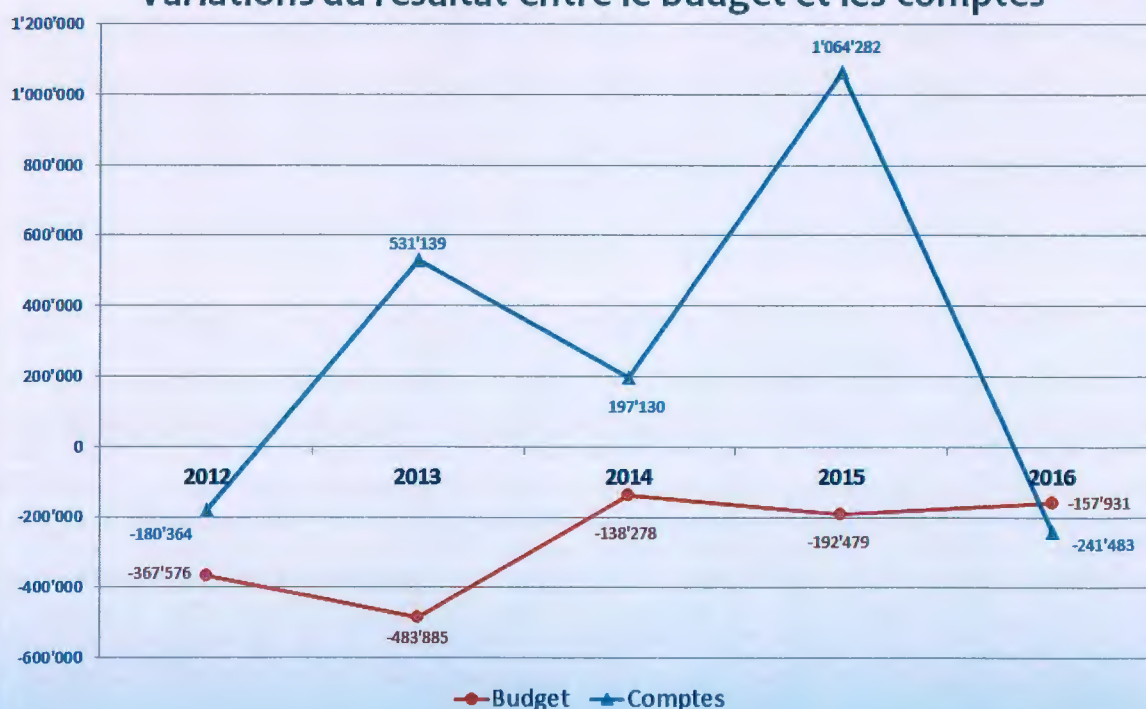
Comptes de fonctionnement

Libellé	Budget 2016		Comptes 2016		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'505'971	151'500	1'506'891	201'973	1'404'856	166'043
Finances	1'990'172	7'960'817	3'831'980	9'661'960	2'579'587	9'122'123
Domaines - bâtiments	1'154'465	1'484'263	1'120'979	1'333'820	1'029'964	1'479'233
Travaux	1'871'557	926'899	1'942'588	989'932	1'744'298	918'656
Instruction publique - cultes	1'360'366	11'000	1'327'855	70'466	1'319'625	141'266
Police	584'817	40'600	567'954	41'117	588'913	79'206
Sécurité sociale	2'518'317	198'668	2'558'987	275'993	2'472'390	246'244
Services industriels	2'008'673	2'062'660	2'023'441	2'063'931	1'874'877	1'926'019
Total	12'994'338	12'836'407	14'880'674	14'639'191	13'014'509	14'078'791
Résultat de l'exercice		-157'931		-241'483		1'064'282

Conseil communal du 20 juin 2017



Variations du résultat entre le budget et les comptes



Conseil communal du 20 juin 2017





Comptes de fonctionnement épurés (par nature)

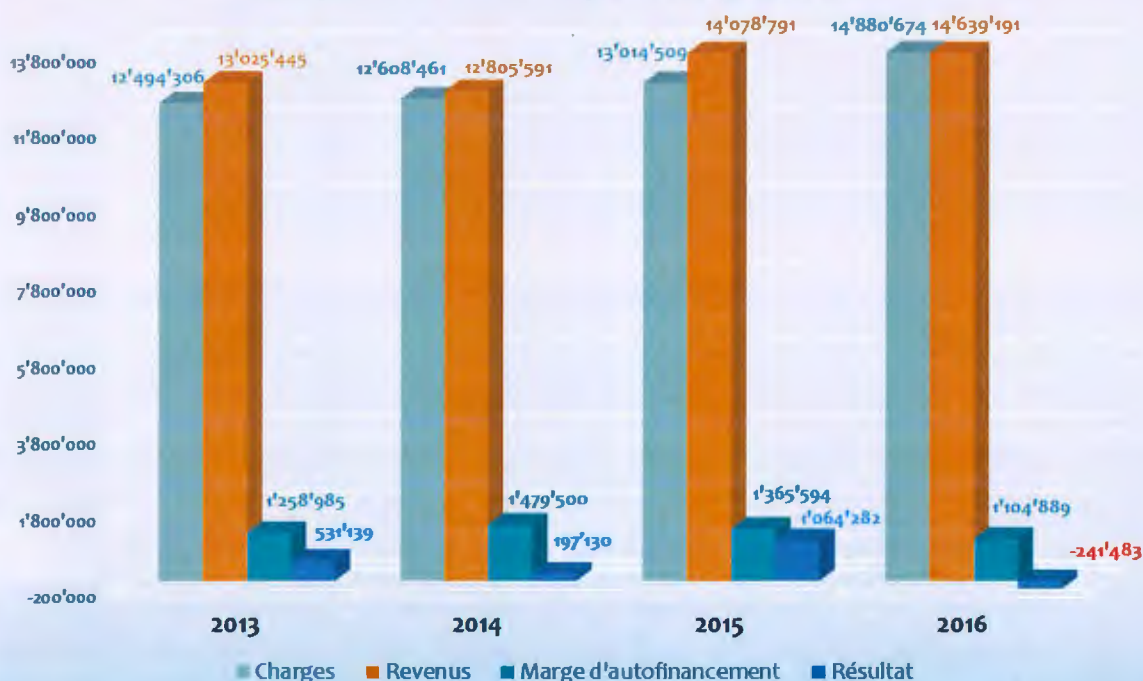
Libellé	Budget 2016		Comptes 2016		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	12'994'338	12'836'407	14'880'674	14'639'191	13'014'509	14'078'791
Gains comptables *		0		-1'088'470		416'850
Amortissements	-1'455'246		-1'455'246		-1'355'464	
Attributions fonds réserves	-343'084		-223'229		-805'586	
Prélèvements réserves		-1'186'525		-1'252'633		-1'442'888
Imputations internes	-692'378	-692'378	-621'735	-621'735	-616'775	-616'775
Total	10'503'631	10'957'504	10'571'464	11'676'353	10'236'684	11'602'278
Marge d'autofinancement		453'873	*	1'104'889		1'365'594

* Ce montant ne tient pas compte des ventes DDP (revenus extraordinaires). La MA s'élève à CHF 2'193'359.- avec ces ventes.

Conseil communal du 20 juin 2017



Comparatif des comptes 2013 à 2016



Conseil communal du 20 juin 2017





Evolution des charges financières par nature

Comptes par nature	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	%	Comptes 2015
Autorités & personnel	1'494'010	1'545'857	51'847	3.35%	1'510'927
Biens, services & marchandises	2'757'113	2'796'468	39'355	1.41%	2'391'738
Intérêts passifs	132'070	60'821	-71'249	-117.14%	49'965
Remboursement & participations	5'260'098	5'398'498	138'400	2.56%	5'511'081
Aides & subventions	705'340	618'106	-87'235	-14.11%	621'097
Total	10'348'631	10'419'748	71'117	0.68%	10'084'807

Conseil communal du 20 juin 2017



Evolution des revenus financiers par nature

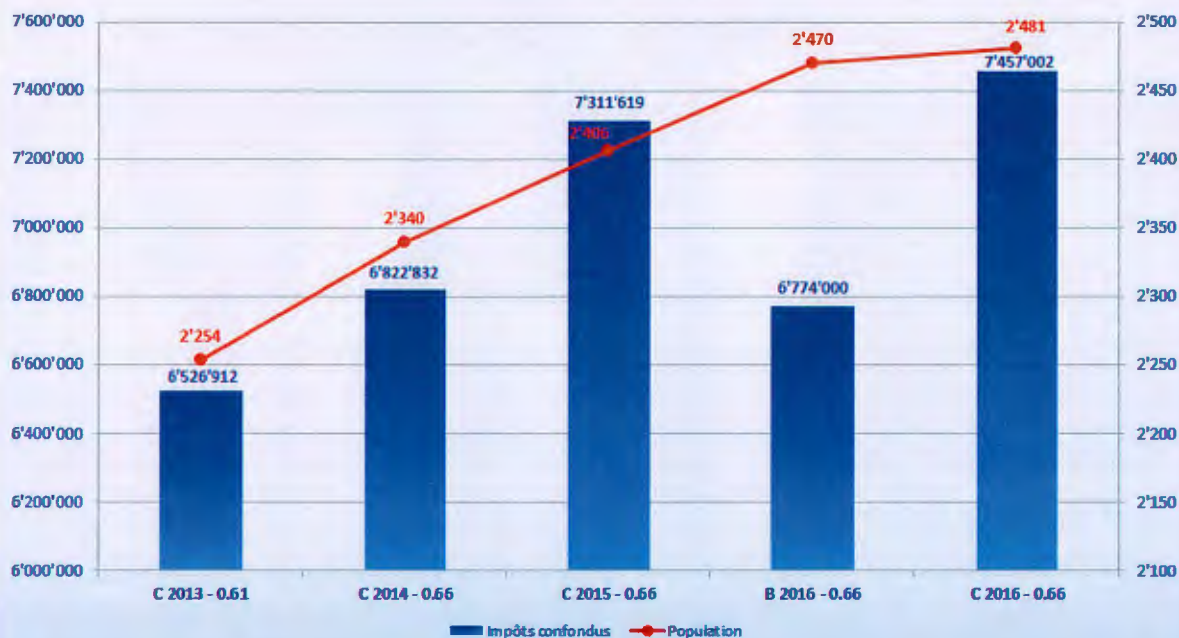
Comptes par nature	Budget 2016	Comptes 2016	Ecart	%	Comptes 2015
Impôts	6'468'000	7'095'956	627'956	8.85%	6'921'511
Patentes & concessions	115'000	112'744	-2'256	-2.00%	97'089
Revenus du patrimoine	1'046'923	2'052'657	1'005'734	49.00%	1'451'949
Taxes & émoluments	1'984'734	2'071'107	86'373	4.17%	1'937'289
Parts aux recettes cantonales	329'700	346'423	16'723	4.83%	376'362
Participations & remboursements	1'005'547	1'074'886	69'339	6.45%	1'223'567
Autres participations	7'600	11'051	3'451	31.23%	11'372
Total	10'957'504	12'764'823	1'807'319	14.16%	12'019'138

Conseil communal du 20 juin 2017





Evolution des impôts



Conseil communal du 20 juin 2017



Détails par type d'impôt

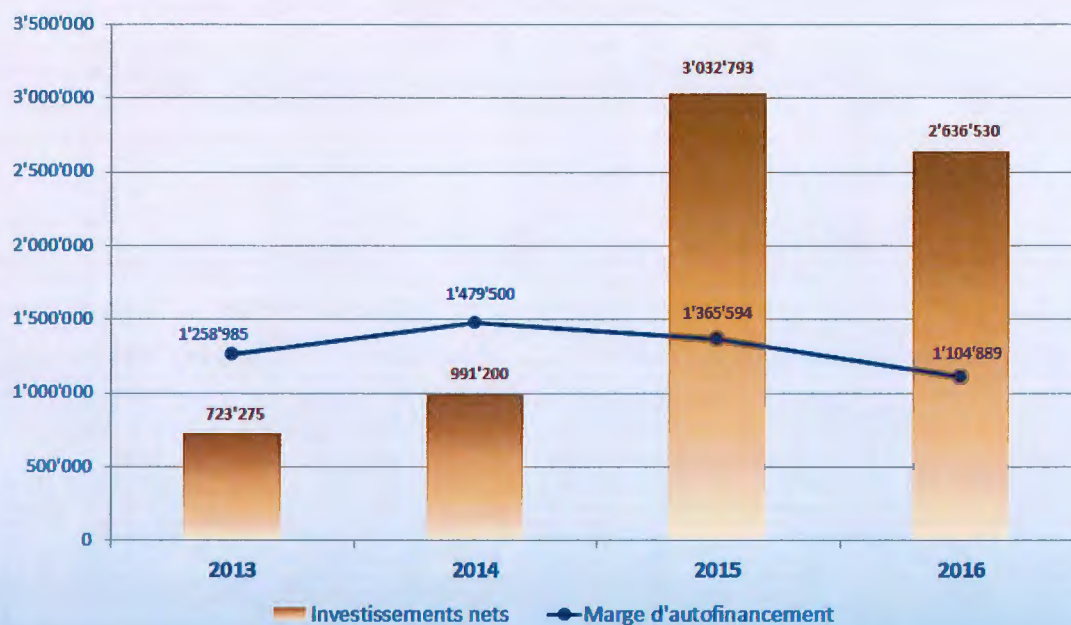
Type d'impôt	2013	2014	2015	2016
PP revenus	4'081'635	4'465'482	4'654'382	4'635'087
PP fortune	505'371	531'079	665'018	720'412
Source	243'768	199'797	202'857	246'872
Etranger	73'021	119'141	126'541	125'954
PM - bénéfice	23'104	56'303	102'158	100'502
PM - capital	2'145	13'669	9'091	17'079
PM - compl.	3'982	6'445	7'141	7'022
Foncier	606'618	626'753	669'669	698'712
Mutation	368'464	339'782	318'399	366'864
Succession-donation	34'643	47'711	74'954	73'962
Chiens	9'400	10'775	10'825	11'450
Après défalcation	86'017	31'976	32'175	48'405
Patentes	2'673	3'030	1'431	3'560
Intérêts PP-PM	53'425	23'999	61'580	47'743
Amendes	0	0	0	7'758
Gains immobiliers	309'013	217'912	218'126	203'179
Frontaliers	123'633	128'781	157'271	142'442
Totaux	6'526'912	6'822'632	7'311'619	7'457'002
Population	2'254	2'340	2'406	2'481

Conseil communal du 20 juin 2017





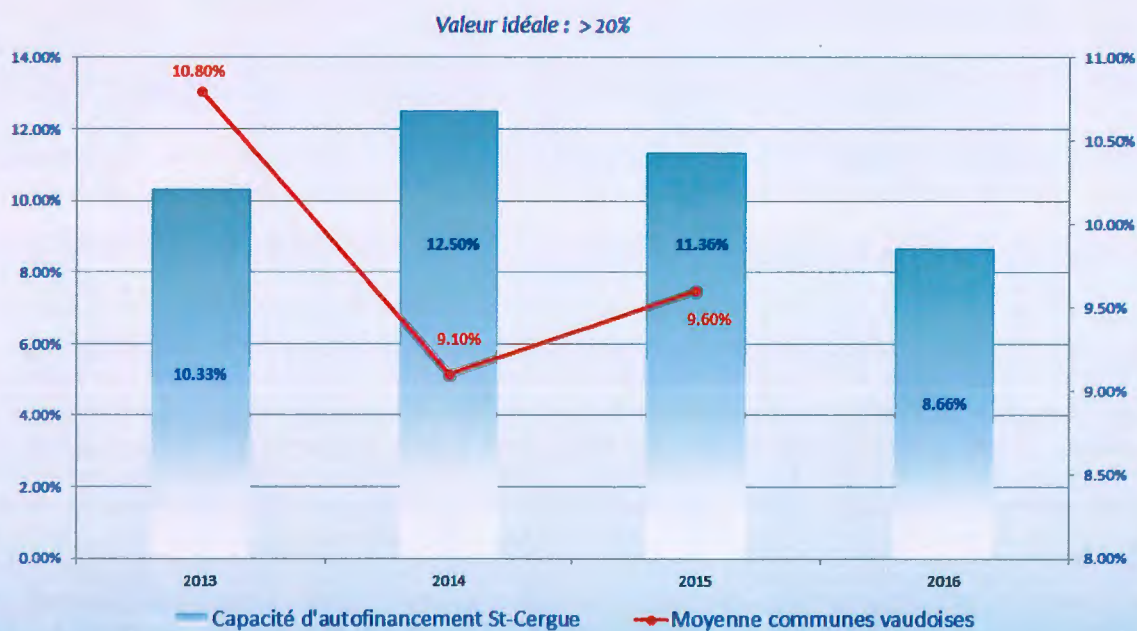
Evolution des investissements



Conseil communal du 20 juin 2017



Capacité d'autofinancement

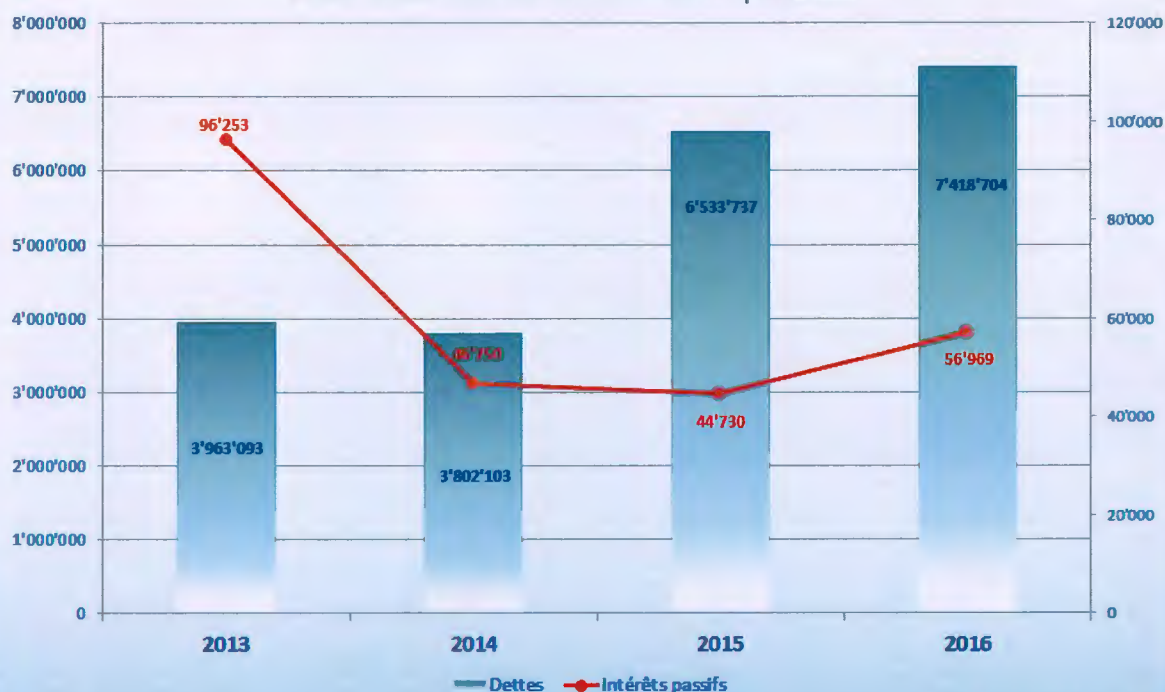


Conseil communal du 20 juin 2017





Etat des dettes et intérêts passifs



Conseil communal du 20 juin 2017



Détail des emprunts

Etablissement	Utilisation	Solde initial	Solde au 01.01.2016	Amortis.	Solde 31.12.2016	Taux d'intérêts	Intérêts 2016	Observations
Swissquote	Achat ancienne Poste	1'100'000	0	1'100'000	0	-0.15%	-730.88	ETF jusqu'au 30.11.2016
Swissquote	Achat ancienne Poste	1'100'000	0	0	1'100'000	-0.05%	* 223.05	ETF jusqu'au 30.11.2017
Postfinance	Transformation administration	1'500'000	1'250'000	50'000	1'200'000	2.11%	26'375.00	Taux fixe jusqu'en 2020
Postfinance	Halte NSIC - réservoir - étude école	1'400'000	1'400'000	1'400'000	0	0.19%	1'359.56	Taux fixe jusqu'en 2016
Postfinance	Halte NSIC - réservoir - étude école	1'400'000	0	0	1'400'000	0.55%	0.00	Taux fixe jusqu'en 2026
Postfinance	Stap Combe-Froide + réservoir	1'450'000	1'450'000	96'667	1'353'333	0.88%	12'795.44	Taux fixe jusqu'en 2025
AVS - Genève	Divers	2'000'000	2'000'000	0	2'000'000	0.72%	14'360.00	Taux fixe jusqu'en 2018
CIP - CPEV	Chalet Creux au Merle	40'000	28'000	2'000	26'000	2.80%	770.00	Taux fixe jusqu'en 2019
CIP - CPEV	Appartement administration	60'000	24'000	6'000	18'000	2.80%	630.00	Taux fixe jusqu'en 2019
CIP - CPEV	Appartement administration 2	70'000	44'337	4'666	39'671	2.75%	1'187.20	Taux fixe jusqu'en 2020
LDR	Réseau d'eau La Cure	340'000	161'000	17'900	143'100	0.00%	0.00	Sans intérêt, fin 2024
LDR	Réseau d'eau Les Pelesses	500'000	166'400	27'800	138'600	0.00%	0.00	Sans intérêt, fin 2024
FET	Vallon	250'000	10'000	10'000	0	0.00%	0.00	Sans intérêt, fin 2024
Totaux					7'418'704		56'969.37	

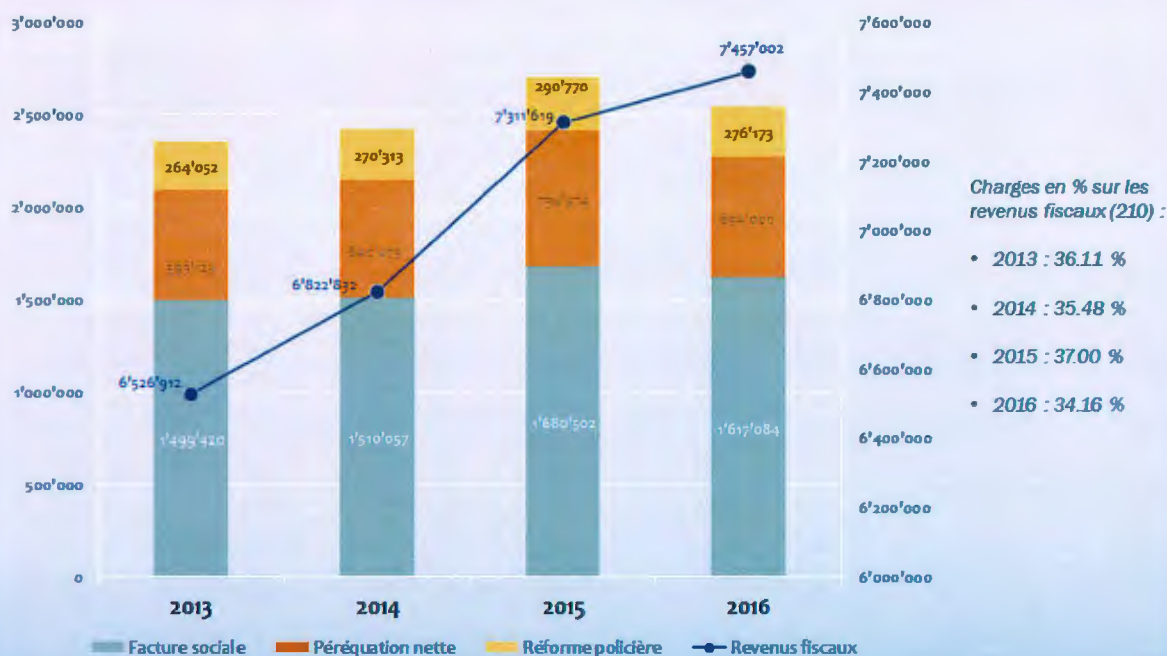
* Commission de courtage

Conseil communal du 20 juin 2017





Evolution péréquations totales avec revenus fiscaux



Conseil communal du 20 juin 2017



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE ET SCHÉMATIQUE DES COMPTES 2016

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

DI Dépenses d'investissements	RI Recettes d'investissements 90'872
2'727'401	DIN Dépenses d'investissements nettes
	2'636'530

DIN Dépenses d'investissements nettes	EN Endettement net (augmentation) 1'531'641
2'636'530	MA Marge d'autofinancement 1'104'889

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

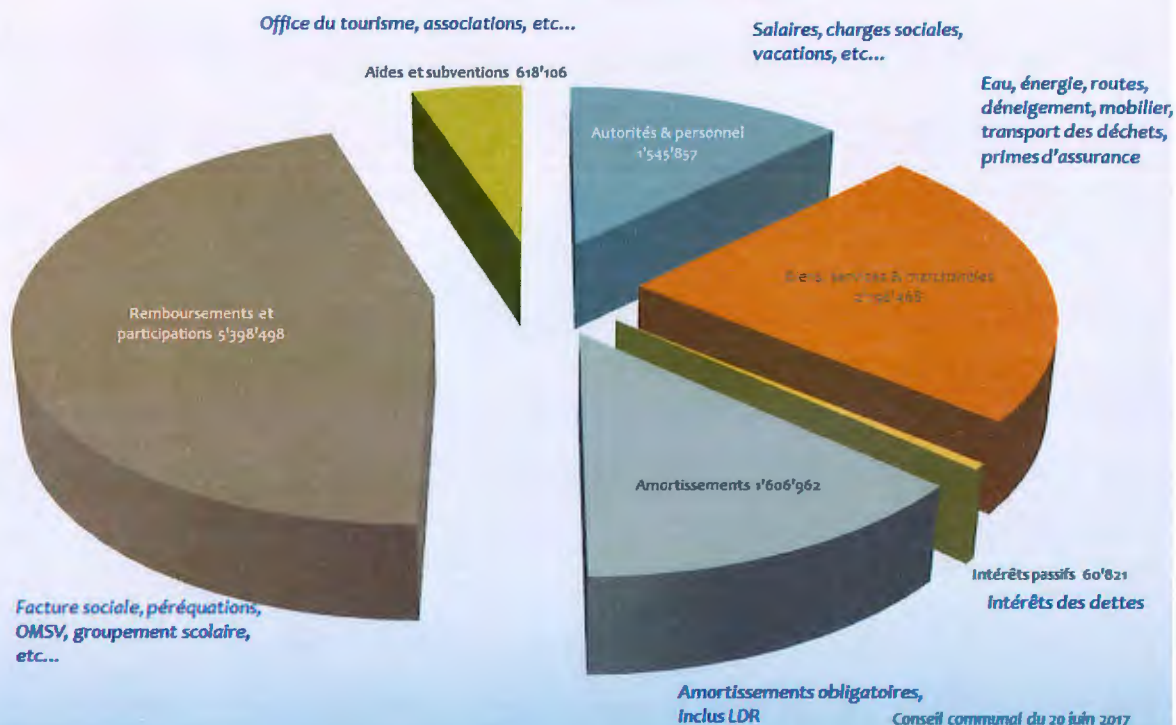
CFE Charges de fonctionnement épurées	RFE Revenus de fonctionnement épurés
10'571'464	11'676'353
	Sans les ventes DDP 1'088'470
MA Marge d'autofinancement 1'104'889	

Conseil communal du 20 juin 2017

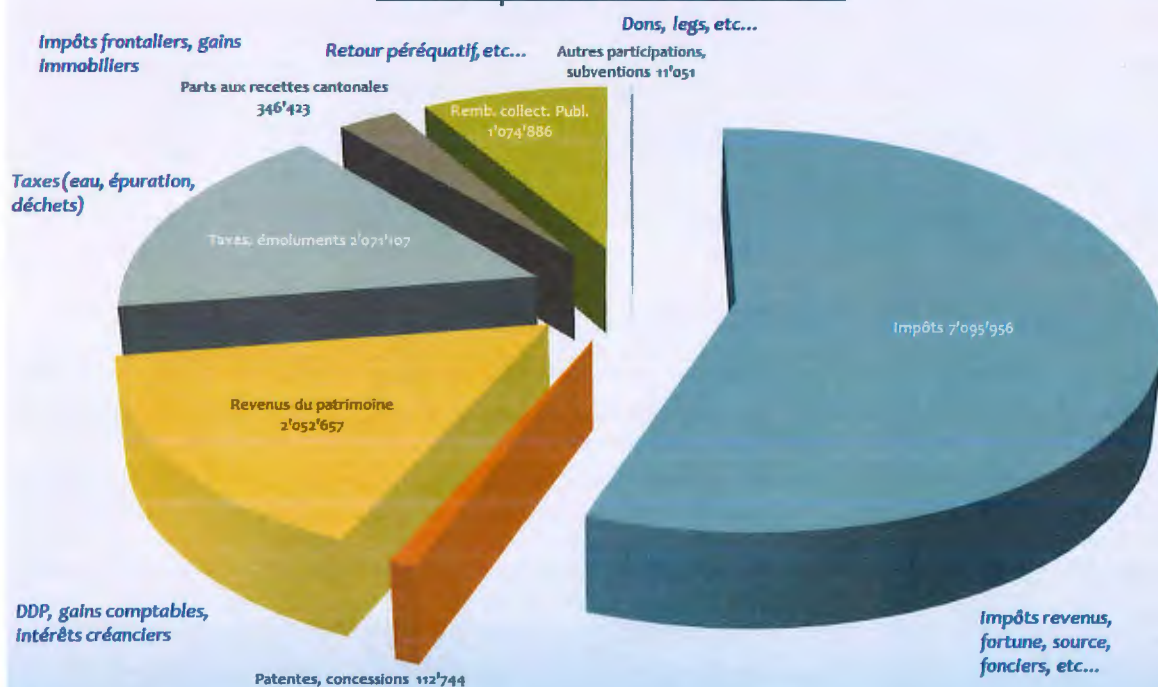




Décomposition des charges



Décomposition des revenus





ANALYSE FINANCIÈRE 2016

Quelques ratios



MA/EN : négatif = bon

Indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net en fin d'exercice



MA/RFE : 18 % (résultat moyen, bon au-dessus de 20%)

Exprime la capacité d'autofinancement qui se dégage des revenus de fonctionnement



MA/DIN : 83 % (résultat bon, si plus de 80%)

Indique le degré d'autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissements nettes



INP/RFE : 0.45 % (résultat bon en-dessous de 5%)

Mesure la part des revenus affectés au paiement des intérêts de la dette



Quotité dette brute : 58 % (bon en-dessous de 100%)

Met en relation le montant des emprunts avec les revenus de fonctionnement

Conseil communal du 20 juin 2017



Conclusions

L'exercice 2016 clôture par **une perte de CHF 241'482.78**.

Ce résultat est directement influencé par les affectations à réserve pour les débiteurs douteux (KCHF 418) et la provision pour le décompte final de la péréquation 2016 (KCHF 300).

La marge d'autofinancement n'a permis de couvrir que partiellement les investissements.

Les emprunts sont passés de KCHF 6'534 à 7'419 permettant ainsi de financer le solde sur les investissements votés. Les liquidités restent élevées, mais elles vont être utilisées en 2017 pour les travaux inhérents aux gros chantiers prévus et encore en cours.

L'exercice 2016 reste néanmoins un bon millésime et nous vous recommandons d'adopter les comptes tels que présentés.

Conseil communal du 20 juin 2017



DOMAINES ET BATIMENTS

Terrains

L'étude géologique effectuée concernant la sécurisation des falaises a été envoyée au canton et nous est revenue. La participation financière du canton est assurée. L'inspecteur forestier ainsi que le garde forestier sont toujours sur l'affaire et attendent différents devis pour adjudiquer les travaux.

L'année 2016 marque une légère baisse du revenu des Droits Distincts Permanents. Effectivement durant l'année plus de 5000 mètres carrés de terrain ont été vendus et de ce fait nous ne percevons plus le revenu de ces locations.

Bâtiments divers

Les remises en conformité électriques ont coûté relativement chère, car plusieurs contrôles sporadiques effectués à la demande de la Romande Energie ont nécessité des interventions d'entreprise qui n'ont pas pu être budgétées.

Ancienne poste

Les comptes relatent que 6 mois d'exercice alors que certaines charges comptabilisées concernent toute l'année. Aucun frais de rénovation engagé pour 2016.

Vallon

Les charges du Vallon sont maîtrisées et restent inférieures à la somme budgétée. Par contre, les revenus sont en diminution importante, principalement due à la perte de location de l'armée suisse. L'armée devait venir trois fois, la seule fois où elle est venue, elle n'est restée que quelques jours et les deux autres fois ont dû être annulées (2 x 20'000 CHF). En effet, suite à la réquisition des locaux par le département de l'économie et des sports / EVAM pour y loger des réfugiés, tous les contrats de location des abris PC du Vallon pour le 2^{ème} semestre 2016 ont dû être annulés. L'annulation de la réquisition venue trop tard, n'a pas permis de récupérer les contrats de location annulés. De plus l'armée réduisant ses effectifs, il est très peu probable que nous récupérions un jour ce locataire.



Ecoles

En 2016, on poursuit la politique minimaliste en matière de dépenses d'entretien en raison de la construction prochaine d'un nouveau complexe scolaire.

Chalets d'alpage

Rénovation des chalets d'alpages

La rénovation des chalets d'alpage selon préavis 08/2014 suit son cours. En 2016 à La Prangine, d'importants travaux de menuiserie afin de créer une coupure entre l'étable et les chambres, remise à neuf du plancher, remise en conformité électrique, remise en état des chenaux et des tabatières.

TRAVAUX

Routes

43 Routes et éclairage publique

Le budget des routes dépasse de 6,5 %. Les routes ont sérieusement été endommagées durant l'hiver. Il n'a pas été très rigoureux, cependant le phénomène de gel dégel s'est produit pendant de longues périodes. La journée l'eau s'infiltre dans les failles et autres trous et gèle la nuit ce qui provoque d'importantes dégradations qui nécessitaient la remise en état rapidement.

De plus, beaucoup de grilles d'évacuation d'eau de chaussée furent enfoncées due à la quantité de véhicules et leur poids, des travaux conséquents de remise en état des sacs, conduite cassée, remise à niveau des grilles d'évacuation d'eau ce qui devaient être effectués durant l'été 2016.

L'achat de matériel a aussi dépassé largement le budget prévu, l'achat d'une tondeuse à gazon, d'un quad utilisé par la voirie en été et par le ski de fond en hiver ainsi qu'une lame à neige ont considérablement augmenté la facture.

L'éclairage public lui aussi excède du budget. L'installation de luminaires LED à la Cure, le changement de luminaires à la déchetterie, la pose de tubes en attente dans des tranchées de la Romande Energie et l'éclairage de Noël ont rapidement englouti le budget.

Déneigement

Le budget pour le déneigement est tout à fait conforme et marque même une légère baisse. De moins importantes chutes de neige en 2016 sont à l'origine de la baisse des coûts. En effet, la diminution des interventions avec les machines de déneigement explique cette différence.



Voirie

Notre équipe de voirie composée de quatre personnes et d'un apprenti remplissent avec les exigences de l'entretien de notre village.

Le remplacement du personnel durant le période de vacances a aussi été important et présente un excès de 8100 CHF.

ORDURES MENAGERES

OM et recyclables

La taxe au sac, ainsi que la taxe forfaitaire remplissent avec exactitude les dépenses liées aux déchets et ces centres doivent s'autofinancer.

Cette année aucun prélèvement financier ne sera nécessaire, nous notons même un petit bénéfice qui sera affecté à un compte de réserve. Les excellents chiffres de cette année indiquent que le taux de recyclage est très bon et que la taxe forfaitaire est adaptée aux dépenses.

SERVICES INDUSTRIELS

CAD

Le compte 84 présente un bénéfice de 40'000 CHF. La vente d'énergie est similaire à 2015 si on tient compte d'une écriture de correction de 7'200 CHF (imputation interne) suite à une erreur de facturation au SDIS (86'509 – 7'200 = 79'309 CHF).



CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la municipalité a l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le rapport de la municipalité sur la gestion et les comptes 2016

Vu le rapport de la fiduciaire Pierre Busset concernant les comptes 2016

Où le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés
2. De donner décharge à la municipalité et au boursier communal pour sa gestion 2016

Ainsi délibéré en séance de municipalité du lundi 10 avril 2017.

Le Syndic


P. Graber



La secrétaire


J. Carriot

